Lycée Polyvalent Régional de la Méditerranée
Avenue de la Méditerranée
13600 LA CIOTAT

Marché à procédure adaptée
Produits d'entretien

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché est un marché à procédure adaptée.
Le lycée adressera au(x) fournisseur(x) retenu(s) des bons de commande en fonction de ses besoins.
Le marché est composé de trois lots :

- Lot 1 : Produits d'entretien
- Lot 2 : Fournitures d'entretien
- Lot 3 : Consommables

Le fournisseur retenu s'engage à faire bénéficier le lycée des offres promotionnelles qui concerneraient des articles listés dans le marché d'un coût inférieur à celui-ci.

ARTICLE 2 : ADMINISTRATION QUI PASSE LE MARCHE

L'offre est destinée au LYCEE DE LA MEDITERRANEE – LA CIOTAT.
Le pouvoir adjudicateur est Monsieur le Proviseur
Le comptable assignataire est l'Agent comptable du lycée de la Méditerranée.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 : Mode de consultation :

Le présent marché à procédure adaptée est soumis aux dispositions des articles 28 du code des marchés publics.

Supports de publication :

Site internet de l'AJI : https://mapa.aji-france.com

3.2 : Durée du Marché :

Le présent marché prendra effet **à compter du 1er octobre 2019 jusqu'au 31 septembre 2020 et peut être reconductible 2 années supplémentaires.**

3.3 : Quantités :

Les quantités peuvent varier en fonction des besoins à hauteur de plus ou moins 20 %

3.4 : Qualité: Lot 1, lot 2 et lot 3

Les candidats doivent fournir à l'appui de leurs offres des fiches techniques pour les produits proposés dans le BPU.
La dilution optimale sera spécifiée dans l'offre pour chaque produit concerné.
Les échantillons sont requis pour certains articles (voir BPU).
Les échantillons ne pourront être ni repris, ni facturés

Le titulaire du marché s'engage à une **formation annuelle** à l'utilisation de ses produits auprès de l'ensemble du personnel de service de l'établissement, au plus tard 15 jours après la première livraison des produits

ARTICLE 4 :DELAIS ET DATES DE LIVRAISON

Les produits et fournitures seront livrées au maximum une semaine à compter de la réception du bon de commande, en tenant compte des dates et heures d'ouverture du lycée.

Les livraisons sont franco de port, quelque soit le montant de la commande

Les opérations d'installation et de mise en service d'un matériel sont effectuées sur le site par le titulaire gratuitement.
L'ensemble des dévidoirs, dérouleurs, pompes doseuses et autres accessoires seront fournis et installés selon le besoin gratuitement.
Les pompes doseuses et les dérouleurs demeurent la propriété du titulaire qui pourra les récupérer au terme du marché.

ARTICLE 5 : MODE DE REGLEMENT DU MARCHE

Les factures seront payées par mandat administratif conformément aux délais de paiement réglementaires.

ARTICLE 6 : PRESENTATION DE L'OFFRE / PRIX

Les documents à fournir sont :

- L'acte d'engagement renseigné par le candidat
- Le bordereau de prix unitaire complété et signé
- Les certificats attestant qu'ils ont satisfait à leurs obligations sociales et fiscales
- Les fiches techniques et tout document explicatif éventuel

Les prix seront unitaires et hors taxes ; Ils seront fermes la première année du marché. Ils pourront ensuite évoluer à la date anniversaire du marché en fonction de la variation de l'indice INSEE de référence suivant : indice des prix à la consommation, ensemble des ménages en France métropolitaine, savons de ménage et produits d'entretien – identifiant : 000638718.

La révision des prix pourra se faire à chaque reconduction (2020 et 2021) et donnera lieu à l'envoi d'un document précisant de manière détaillée le calcul.
Les prix devront inclure la TGAP qui est facturée pour les produits polluants.

ARTICLE 7 :FACTURATION

Il ne sera versé aucune avance, ni acompte au titre du présent marché

Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique

ARTICLE 8 :CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Le dossier complet doit être adressé par courrier à :

Monsieur l' ADJOINT GESTIONNAIRE
LYCEE DE LA MEDITERRANEE –
AVENUE DE LA MEDITERRANEE
13 600 LA CIOTAT

Ou remis directement au service intendance du lycée.

Ou déposé sur le site de l'AJI

DATE DE RECEPTION : AU PLUS TARD LE : 3 juillet 2019 à 18 heures

ARTICLE 10 : CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énumérés ci-dessous avec leur pondération :

-***qualité des produits : 40%***
-***qualité des services associés: 10%***
-***qualité des conditions de livraison: 10%***
-prix proposé : 40%

ARTICLE 11 :RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Administratifs: Monsieur HERVE, Adjoint gestionnaire
Tel : 04 42 08 80 20
Mail : ges.lyc.mediterranee@ac-aix-marseille.fr

Techniques : Madame MARTELLAT, magasinière
Tel : 04 42 08 80 20